Avis de motion

Je crois que la philosophie de ces deux hommes, à savoir faire tout en leur pouvoir pour promovoir leurs objectifs politiques, devrait être mise de côté. Il est temps que tous les Canadiens mais particulièrement les gouvernements, puisque ce sont eux qui ont le pouvoir, se décident à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire disparaître les maux auxquels j'ai fait allusion, et bien d'autres que j'ai laissés sous silence. Lorsque nous aurons remédié à tout cela, je suis sûr que la confédération aura fait quelques progrès. Il me semble que le temps est venu pour que le parti qui a fait l'union du Canada, revienne au pouvoir et réaffirme la mariage des provinces qui a eu lieu il y a 110 ans. Je suis heureux de déclarer que nous sommes prêts à le faire, et désireux et capables d'y parvenir, et que le plus tôt sera le mieux.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La Fonction publique—Le blocage des pensions des retraités des Forces armées et de la GRC jusqu'à l'âge de 60 ans—Le refus de pensions à certaines veuves—Demande de rapport; le député de Halifax-East-Hants (M. McCleave)—Les transports—La possibilité du maintien de l'assistance au transport de la farine via les ports de l'Atlantique; le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston)—La main-d'œuvre—Le programme Canada au travail—L'opportunité de la création d'une caisse spéciale de recyclage.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures? J'ai l'intention de prendre la parole au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'avis de motion n° 4, inscrit au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion est reportée à la demande du gouvernement. L'avis de motion nº 7, inscrit au nom du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS PRÉVOYANT L'INCLUSION DES DISPOSITIONS ADOPTÉES À LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE DE VICTORIA

M. David MacDonald (Egmont) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de proposer au Parlement du Royaume-Uni de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en y incluant les dispositions suivantes, adoptées à l'unanimité à la Conférence constitutionnelle de Victoria en juin 1971:

«Que le Parlement et le gouvernement du Canada, les assemblées législatives et les gouvernements des provinces s'engagent à:

- 1. promouvoir l'égalité des chances et le bien-être de tous les Canadiens;
- 2. veiller à ce que, autant que possible, les services publics essentiels soient d'une qualité acceptable et qu'ils soient à la portée de tous les Canadiens;
- 3. encourager l'expansion économique, afin de diminuer les disparités régionales dans les domaines sociaux et économiques, pour tous les Canadiens, où qu'ils vivent.»

Que le Parlement du Royaume-Uni ne modifie ledit Acte que lorsqu'il aura reçu une demande en bonne et due forme des assemblées législatives et des gouvernements des provinces, pour amender ledit Acte de la façon proposée.

-Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il est évident qu'en raison de mon expérience, je crois fermement en la Providence. Il est quelque peu providentiel que nous débattions cet avis de motion le jour même où nous tenons un débat général sur les accords fiscaux parce que le bill présenté par le ministre des Finances (M. Macdonald) et la motion qui est inscrite au Feuilleton à mon nom sont certes étroitement liés. D'après cette motion, le gouvernement du Canada doit présenter au Parlement une proposition visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre constitution. On ajouterait à l'AANB une déclaration de principe ou un engagement auquel souscriraient le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux. Le but de cette proposition serait en bref d'éliminer les disparités et de favoriser l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Selon cette motion, lorsqu'on s'adressera au Parlement britannique, on lui demandera de ne prendre aucune décision sur le projet d'amendement avant que les dix provinces n'aient fait connaître leur approbation dans des adresses analogues.

[M. Yewchuk.]